



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°50_CC_2025_CCDS

ACQUISITION D'EQUIPEMENT A MOBILITE DOUCE POUR LE TERRITOIRE DES SAVANES

Séance du 24 juin 2025

Date de convocation : 19 juin 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville d'Iracoubo, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Candida MARTINEZ, Martine PAPAIX

Absent excusé ayant donné procuration :

Yves VANG à Céline REGIS

Michel-Ange JEREMIE à Fidélia BOCAGE

Céline ZULEMARO à André Roland BERTHIER

Absents excusés :

François RINGUET, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Jean-Robert CHOCHO, Patrick COSSET, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Francine GANE, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Alain YANG

Absents non excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRE**.

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

La Présidente fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objectif de faire l'acquisition de vélos, de tricycles et de rosaliaes dans le cadre du programme d'investissement économique et touristique – Développement de la mobilité douce en lien avec le programme AVÉLO 3 (ADEME).

Dans un contexte de transition écologique, de développement du tourisme durable et de valorisation des mobilités actives, la CCDS s'engage dans une démarche structurante visant à renforcer l'attractivité de son territoire tout en réduisant son empreinte carbone.

Le territoire dispose déjà d'un réseau de pistes cyclables en développement, notamment à Kourou, offrant un potentiel important pour l'usage touristique du vélo. La CCDS souhaite capitaliser sur ces infrastructures pour proposer une offre nouvelle de découverte douce du territoire, compatible avec les enjeux de développement durable et d'amélioration du cadre de vie.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la convention signée avec l'ADEME au titre du programme AVÉLO 3 (Cf *Délibération n°32_CC_2025-CCDS*), qui accompagne les territoires dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie cyclable.

Le projet présenté ici s'insère pleinement dans les objectifs du programme, en facilitant l'appropriation du vélo par les habitants, les visiteurs et les partenaires économiques du territoire.

Dans ce cadre, la communauté des communes des savanes (CCDS) propose, la mise en place des actions suivantes :

- **Action 1** : La création d'une activité de visites guidées avec location de vélo, en partenariat avec un organisme privé ou public chargé de la location des vélos, reposant sur un parc de 30 vélos (15 électriques et 15 mécaniques).
- **Action 2** : L'acquisition de 4 rosalias et 2 cyclopushes à assistance électrique, répartis sur les différentes communes des savanes, afin de diversifier les moyens de transport doux disponibles et d'initier des animations collectives à destination des familles, des touristes et des groupes.

Ce projet permettra de renforcer la cohérence entre politique touristique et stratégie cyclable, tout en mobilisant les financements et accompagnements techniques de l'ADEME. Il contribue aussi à dynamiser le tissu local par l'implication directe des opérateurs touristiques et associatifs du territoire.

Aussi, afin de pouvoir réaliser ces actions et contribuer à la dynamique de développement du tourisme durable et de valorisation des mobilités actives, la Communauté de Communes des Savanes devra se munir des équipements suivants :

- 30 vélos (15 électriques et 15 mécaniques),
- 4 rosalias et 2 cyclopushes à assistance électrique.

Pour un montant prévisionnel total de 150 000 euros.

Une recherche de financements nationaux et/ou européens sera effectuée afin de couvrir en partie ces investissements.

La commission actions de développement économique et zone d'activité – pêche et fiscalité du 22/05/2025 a émis un avis favorable.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE le plan d'actions prévisionnel en lien avec les objectifs du programme AVELO 3, visant à faciliter l'appropriation du vélo par les habitants, les visiteurs et les partenaires économiques du territoire ;

APPROUVE la nécessité de se doter des équipements suivants dans le cadre du dispositif AVELO 3 :

- 30 vélos (15 à assistance électrique et 15 mécaniques),
- 4 rosalias,
- 2 cyclopushes à assistance électrique.

PREND ACTE qu'une recherche de financements sera engagée afin de mener à bien ce projet

- CCDS : 20%
- Partenaires : 80%

FIXE le montant prévisionnel à 150 000 € et **PRECISE** que les crédits seront réservés dès la présentation d'un plan de financement confirmé.

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission actions de développement économique et zone d'activité – pêche et fiscalité du 22 mai 2025 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 11 juin 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

CONSIDERANT

- La volonté de la CCDS de renforcer l'attractivité touristique du territoire ;
- L'opportunité de développer une offre de mobilité douce en partenariat avec les acteurs locaux ;
- L'intérêt général que représente cette opération pour les administrés et visiteurs du territoire ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE le plan d'actions prévisionnel en lien avec les objectifs du programme AVELO 3, visant à faciliter l'appropriation du vélo par les habitants, les visiteurs et les partenaires économiques du territoire.

ARTICLE 3 : APPROUVE la nécessité de se doter des équipements suivants dans le cadre du dispositif AVELO 3 :

- 30 vélos (15 à assistance électrique et 15 mécaniques),
- 4 rosalias,
- 2 cyclopushes à assistance électrique.

ARTICLE 4 : PREND ACTE qu'une recherche de cofinancements sera engagée afin de mener à bien ce projet.

ARTICLE 5 : FIXE le montant prévisionnel à 150 000 € et **PRECISE** les crédits seront réservés dès la présentation d'un plan de financement confirmé.

ARTICLE 6 : AUTORISE le Président à lancer les appels à projets, **SIGNER** les conventions avec les partenaires, et toutes pièces nécessaires à la réalisation du projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 08
Nombre de procurations : 03
Nombre de votants : 11
Pour : 11
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Iracoubo en séance publique, le 24 juin 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Pour le Président absent,
La 2^{ème} Vice-Présidente, par délégation,


Céline REGIS

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250627-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-06-2025

Publication le : 28-06-2025